

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 4 juin 2009

A la suite des Assemblées de Sainte-Luce, le 30 avril 2009, et de Marseille, le 19 mai 2009, notre syndicat **FO** a tenu une Assemblée Générale du personnel, le 4 juin 2009, sur le site de Saint-Denis.

Les salariés des services de l'indemnisation étaient massivement présents et de nombreux autres services étaient représentés. Une résolution a été adoptée par l'ensemble des participants.

Résolution de l'Assemblée Générale réunie le 4 juin 2009 à l'appel du syndicat **FO** sur le site de Saint-Denis

A l'adresse des élus du comité d'établissement :

Tant que la Direction n'aura pas apporté de réponses sincères et loyales aux questions des élus,

tant que le rapport du BCG (Boston Consulting Group) n'aura pas été communiqué ainsi que la lettre de mission élaborée par la Direction Generali, ainsi que le coût de cette consultation,

tant que cette communication n'aura pas permis une contre expertise indépendante du comité,

les élus du comité d'établissement doivent refuser de rendre un avis.

A l'adresse des syndicats :

Le rôle des syndicats est de s'unir pour défendre les revendications des salariés en l'occurrence celles définies avec les salariés des délégations dans l'unité avec ceux de la région parisienne :

- **Aucun licenciement**
- **Maintien des sites**
- **Maintien des activités et de tous les emplois**
- **Pas de déqualification**
- **Garantie d'aucune externalisation.**

et tant que ces garanties ne sont pas satisfaites sans détour,

- **pour le retrait du plan.**

Considérant que la Direction cache ses véritables objectifs, ne répond pas clairement aux questions et ne donne pas de garanties précises aux salariés, le syndicat **FO** a pris un engagement pour les prochains comités d'établissement :

Sachant que tout avis rendu, qu'il soit favorable ou défavorable ou même abstention, permet à la Direction de mettre fin à la consultation et de passer à la mise œuvre du projet, les élus FO demanderont une suspension de séance et proposeront au comité d'établissement de voter une motion affirmant que le comité n'est pas en mesure de rendre un avis puisque le rapport du BCG n'a pas été communiqué, que les réponses n'ont pas été apportées, que les incohérences demeurent.

Notre syndicat **FO** tient à rappeler la résolution adoptée le 24 avril lors de l'Assemblée Générale du personnel du site de Sainte-Luce, résolution avec laquelle les salariés de Marseille se sont solidarisés.

Résolution adoptée lors de l'assemblée réunie à l'initiative du syndicat FO des assurances de Loire Atlantique et du syndicat CGT des administratifs de Generali. :

Le plan de spécialisation des sites de la Direction est un plan d'ensemble qui menace l'emploi de centaines de salariés ; il crée par ailleurs un surcroît de travail et aboutit partout à une déqualification généralisée.

Face à un tel plan toutes les organisations syndicales devraient réclamer des garanties précises et le retrait du plan tant que la Direction ne répond pas aux revendications sans détour.

- **Aucun licenciement**
- **Maintien des sites**
- **Maintien des activités et de tous les emplois**
- **Pas de déqualification**
- **Garantie d'aucune externalisation.**

Ces revendications correspondent aux intérêts des salariés et les organisations syndicales ont pour responsabilité de proposer la mobilisation dans l'unité, y compris par la grève, pour les obtenir.

Les salariés sont prêts à cette mobilisation, ils ne veulent pas être conduits à une situation mettant en danger leur emploi. C'est aujourd'hui qu'il faut obtenir ces garanties avant qu'il ne soit trop tard.

Le comité d'entreprise va-t-il se laisser bernier dans un schéma qui mène à la validation du plan de la Direction sous une forme ou une autre sans aucune des garanties fondamentales ? Ce schéma les salariés n'en veulent plus.

Les salariés réunis ce jour à Sainte-Luce,

- **avec le syndicat FO des assurances de Loire Atlantique, représenté par le délégué syndical central de FO de Generali,**
- **et le syndicat CGT des administratifs de Generali, représenté par des élus du site**
- **et avec des syndiqués de l'UNSA du site,**

se prononcent pour l'unité d'action de tous les salariés, de tous les sites avec les syndicats pour obtenir les garanties et, tant qu'elles ne sont pas satisfaites sans détour, pour le retrait du plan.

Le syndicat **FO** s'engage à rendre compte par tract et dans le cadre d'Assemblées Générales et à tout mettre en œuvre pour la réalisation de l'unité de tous les salariés de tous les sites et de tous les syndicats pour la satisfaction des revendications définies avec les salariés.